



*Avis du Comité des Sages Slow Cosmétique - Juillet 2021*

# Comité des Sages Slow Cosmétique

## AVIS de JUILLET 2021

*Le Comité des Sages Slow Cosmétique s'est réuni le 13 juillet 2021. À l'issue de cette réunion, le présent avis public est édité.*

Pour rappel, le Comité des Sages Slow Cosmétique est constitué de [membres d'honneur de l'Association](#) experts en matière de cosmétique, de préservation de l'environnement ou de communication engagée pour l'environnement. Il a pour mission d'émettre des avis stratégiques et des orientations sur l'action de l'Association Internationale sans but lucratif Slow Cosmétique.

L'Ordre du jour a porté sur plusieurs éléments liés aux critères de [la Mention Slow Cosmétique](#).

Cet avis est la synthèse des échanges et orientations décidés par le Comité des Sages, en accord avec le Conseil d'Administration de l'Association Slow Cosmétique.

### **Critère du “contrôle familial de l'entreprise” pour le label : précisions du cadre**

Au fur et à mesure de la croissance des labellisés et de l'expansion du mouvement, de plus en plus de marques candidates au label Slow Cosmétique, ou déjà labellisées, ont des structures d'actionariat et des organisations variées. Le Comité des Sages a estimé utile de préciser les détails du critère historique de “contrôle familial” exigé par le label, et qui doit évoluer.

#### ***CRITÈRES d'IDENTIFICATION du CONTRÔLE DÉCISIONNEL d'une entreprise labellisée Slow Cosmétique***

Le label Slow Cosmétique se doit de garantir une marque aux produits écologiques, sains, intelligents et raisonnables. Les entreprises labellisées Slow Cosmétique ou aspirant à l'être doivent poursuivre l'objectif d'un impact positif durable de leur activité à travers les critères sociétal, environnemental et économique. Les prises de décision ne peuvent être dictées par la seule recherche de la maximisation du profit. Conformément, la marque doit émaner d'une entreprise au visage et aux pratiques humaines et éthiques, parfois dites “familiales”.

[Retour au site Slow-cosmetique.org ? Cliquez ici](https://www.slow-cosmetique.org)



*Avis du Comité des Sages Slow Cosmétique - Juillet 2021*

Dès lors, il est entendu que :

- Seront dorénavant exigées de toute marque candidate ou labellisée Slow Cosmétique des informations sur la gouvernance de l'entreprise :
  - > composition de l'actionnariat (identités et pourcentages),
  - > identité des personnes décisionnaires appelées à prendre les décisions stratégiques pour la marque,
  - > descriptif déclaratif des méthodes de décision au sein de l'entreprise.
- Sera considérée comme excluante la présence dans l'actionnariat d'un fonds d'investissement de type "venture capitalist" ou d'une structure financière assimilée, si ce fonds ou cette structure ont un pouvoir décisionnel relatif à la marque - à l'entreprise.
- Seront considérés comme avantageux dans l'évaluation tout élément déclaré et prouvé par l'entreprise qui atteste d'une pratique socio-économique vertueuse (ex : limitation de la redistribution des bénéfices en dividendes, au profit de réinvestissements dans la marque ou des projets écologiques / certification B-Corp / certification éthique / statuts d'entreprise à mission / statuts de scop / mise en place d'un tableau de juste rémunération, etc).